

Procès-verbal de la réunion **du Conseil Municipal du 6 Juin 2014**

L'an deux mille quatorze, le six du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 2 juin 2014.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Corinne BRUYER, M. Alain CLOEZ, Mme Roxane GHYS, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etait excusée et ayant donné procuration : Mme Maryse CARLIER a donné procuration à M. Daniel RONCHIN.

Etaient absents : M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ.

Secrétaire de séance : M. Cédric GREVIN

~~~~~

ORDRE DU JOUR

Subventions aux associations
Réforme des rythmes scolaires
Renouvellement d'un contrat CUI - CAE
Indemnité à un conseiller délégué
Questions diverses

1. Subventions aux associations :

L'adjoint aux finances - Daniel RONCHIN - présente le tableau des propositions établies lors de la réunion de la commission des finances.

ASSOCIATIONS	Indication adhérents	Pour mémoire 2013	Proposition 2014	Décision définitive 2014
Amicale des Sapeurs-Pompiers	27	1.220,00	1.220,00	1.220,00
Amicale du Personnel Communal	18	400,00	400,00	400,00
Anciens Combattants	NC	760,00	760,00	760,00
A.P.E. Collège Montaigne	NC	500,00	500,00	500,00
Association des Sociétés Podéennes	NC	1.194,00	0,00	0,00
Batterie Fanfare	16	0,00	1.000,00	1.000,00
Club Amitié et Loisirs	82	1.000,00	1.000,00	1.000,00
Club Biogym	22	390,00	390,00	390,00
Club Cyclotouriste	23	1.400,00	1.400,00	1.400,00
Club de Badminton	29	500,00	250,00	250,00
Club de Football	150	10.000,00	10.000,00	10.000,00
Club des Echecs	18	310,00	310,00	310,00
Club des Motards	20	250,00	500,00	500,00
Harmonie Municipale	5	700,00	700,00	700,00
Joyeux Podéens	NC	-	-	-
Judo	42	600,00	700,00	700,00
Jumelage Poix-Burgbrohl	41	1.600,00	1.100,00	1.100,00
Les Chica's Dance	82	1.000,00	1.000,00	1.200,00
Société de Chasse	40	1.100,00	1.100,00	1.100,00
Société de Pêche	65	600,00	600,00	600,00
Société de Pétanque	40	600,00	600,00	600,00
Tennis Club	NC	850,00	500,00	500,00
Tennis de table	6	800,00	800,00	800,00
Chambre des Métiers		495,10	588,66	588,66
Prévention Routière		150,00	150,00	150,00
Restaurant du Cœur		400,00	500,00	500,00
Secours Catholique		150,00	200,00	200,00
		26.969,10	26.268,66	26.468,66

« NC » : non communiqué.

Le nombre d'adhérents des associations n'est donné qu'à titre d'information, il peut avoir évolué.

Pour les « Chica's Dance », l'accroissement est lié à une demande pour une activité complémentaire.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2. Réforme des rythmes scolaires :

Le Maire et l'adjointe aux affaires scolaires – Ludivine JOVENIAUX – présentent un document de synthèse de l'historique des négociations, de l'évolution de celles-ci, de l'accord proposé et de son coût.

1 - RAPPEL

- Application obligatoire de la réforme à la rentrée de septembre 2014.
- Date limite au 6 juin 2014 pour définir l'organisation.
- En cas de non accord, c'est le D.A.S.E.N. (Directeur Académie) qui arrête l'organisation des rythmes scolaires.
- Accord conclu en mars 2014 prévoyait 4 fois 45 minutes d'activités périscolaires. Nous devons assurer 3 heures en T.A.P. (Temps d'activités périscolaires).
- Position conjointe Directrice Ecole/Mairie pour considérer que 45 minutes sont insuffisantes pour réaliser une activité correcte.

2 - NEGOCIATIONS

- Plusieurs rencontres avec la Directrice/Maire et Adjointe.
- Réunion avec l'ensemble des enseignants/Maire et Adjointe.
- Réunion de la Commission municipale.
- Réunion avec parents d'élèves et enseignants dans le cadre du Conseil d'école (le 5 juin 2014).
- Concertation avec l'Association des Maires de France.

3 - BASES DE L'ACCORD PROPOSE

Contraintes :

- 3h d'activités périscolaires/semaine (T.A.P.).
- Journée d'enseignement (cours) ne peut dépasser 5 h 30 mn/jour.
- La demi-journée ne doit pas dépasser 3 h 30mn.
- Il faut intégrer les A.P.C. (activités pédagogiques complémentaires) : 1 h/semaine prise en charge par l'école.

Bases de l'accord :

- L'horaire du matin serait avancé à 8 h 45mn.
- Activités périscolaires regroupées en 3 fois/1 heure.
- Garderie le mercredi matin (payante).
- Pas de cantine le mercredi midi.

Les horaires retenus seraient donc les suivants :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie 7h30 – 8h35	Garderie 7h30 – 8h35	Garderie 7h30 – 8h50	Garderie 7h30 – 8h35	Garderie 7h30 – 8h35
Récréation 8h35 – 8h45	Récréation 8h35 – 8h45	Récréation 8h50 – 9h	Récréation 8h35 – 8h45	Récréation 8h35 – 8h45
Cours 8h45 – 12h	Cours 8h45 – 12h	Cours 9h – 12h	Cours 8h45 – 12h	Cours 8h45 – 12h
Cantine 12h – 13h20			Cantine 12h – 13h20	
Récréation 13h20 – 13h30	Récréation 13h20 – 13h30		Récréation 13h20 – 13h30	Récréation 13h20 – 13h30
Cours 13h30 – 15h30	Cours 13h30 – 15h30		Cours 13h30 – 15h30	Cours 13h30 – 15h30
A.P.C. ou Garderie 15h30 – 16h30	T.A.P. 15h30 – 16h30		T.A.P. 15h30 – 16h30	T.A.P. 15h30 – 16h30
Garderie 16h30 – 18h	Garderie 16h30 – 18h		Garderie 16h30 – 18h	Garderie 16h30 – 18h

4 – LE COUT / LE FINANCEMENT

Estimation :

- 170 € par enfant (rémunération intervenants + fournitures + consommables + entretien + assurance...)

Hypothèse :

- 200 enfants sur 265 participent au T.A.P.
- Soit un coût de 170 € x 200 enfants = 34.000 €

Aides financières : le fonds d'amorçage

- 50 € par enfant pendant 2 ans.
- 40 € complémentaires pour les communes bénéficiant du Fonds de solidarité rurale (à priori, nous sommes éligibles).

Coût restant à la charge de la commune (estimation) :

- 34.000 € - 18.000 € (90€ x 200 élèves) = 16.000 €

- Gratuité des activités périscolaires pendant 2 ans (durée du Fonds d'amorçage) - Réexamen au terme des 2 ans ou avant si la situation réelle le nécessite.

5 – ORGANISATION

Lieu : dans les locaux scolaires.

Intervenants :

- 3 enseignants et l'intervenant musique postulent,
- Personnel communal ayant les compétences,
- Membres d'associations aux activités adaptées,
- Un ou deux contrats,
- Intervenants extérieurs,

Engagement :

- Des parents par périodes entre les vacances (5 à 7 semaines)

Une note explicative sera adressée à tous les parents d'enfants scolarisés à Poix du Nord avec une demande de préinscription.

Il en sera de même pour les enfants qui s'inscriront pour la première fois à l'école de Poix du Nord.

Compte-tenu d'un agenda « serré », l'objectif est d'avoir organisé les activités périscolaires avant le 31 juillet 2014.

Différents échanges ont eu lieu. Il en ressort un certain nombre de critiques vis-à-vis de cette réforme imposée par l'Etat aux collectivités locales.

Le projet est mis au vote.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	15
Contre	2
Abstention	0

3. Renouvellement d'un contrat CUI - CAE :

Le Maire informe qu'un contrat est venu à échéance le 30 Juin 2014 et qu'il est renouvelable pour une période de 12 mois.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

4. Indemnité à un conseiller délégué :

Le Maire rappelle :

- ↪ qu'il souhaite confier des missions ponctuelles, en fonction des besoins, à un conseiller bénéficiant dans ce cas d'une délégation temporaire,
- ↪ que, pour financer ces missions, il est demandé aux élus d'y affecter 10 % de leurs indemnités,

Il en résulte que l'enveloppe disponible mensuelle serait de 426,78 € net.

Le Maire met au vote :

1. La décision de réduire de 10 % les indemnités des élus et de les affecter à ces missions.
2. Il propose au Conseil Municipal une première mission de 3 mois avec effet rétroactif au 1^{er} Juin 2014 pour la mise en place et le suivi du centre aéré (conseiller concerné : Jean-Léon NOISETTE) avec une indemnité égale à la moitié de l'indemnité d'un adjoint.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

5. Questions diverses :

- Les adjoints ont fait un point rapide sur les actions en cours et en particulier les prochaines manifestations.
- D'autre part, le Maire informe de son souhait de faire un point auprès de la population sous forme d'un document synthétique type « flash info » afin d'informer des premières actions et opérations en cours.

L'objectif est de réaliser ce document par nos propres moyens et de le diffuser avant le 30 juin 2014.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 30